



Demande exceptionnelle de remise de titre de séjour

Par **popsoul**, le **21/11/2016** à **18:41**

Bonsoir à tous

J'ai reçu un récépissé vie privée et familiale le 20 octobre 2016 ne m'autorisant pas à travailler et 3 semaines après j'ai reçu un sms de la préfecture me disant que ma carte est prête et de passer la retirer prévoir une taxe de 550 euros. J'ai appelé la préfecture pour savoir si j'achète les timbres dans un bureau de tabac ou sur place, par la même occasion j'ai demandé comment le retrait se fait elle m'a fait comprendre qu'il faut venir avec le résultat de la visite médicale de l'OFII, or j'ai pas encore été convoqué par l'OFII et mon RDV pour le retrait de la carte c'est dans deux jours.

J'ai par la même occasion appelé l'OFII qui m'a fait comprendre qu'il n'y a plus de place même au mois de décembre et qu'il y a 800 dossiers en attente.

MA QUESTION EST DE SAVOIR EST CE QUE JE PEUX FAIRE UN COURIER AU PREFET POUR LUI DEMANDER A TITRE EXCEPTIONNEL LA REMISE DE MA CARTE SEJOUR D'UN AN POUR ME PERMETTRE DE TRAVAILLER CAR MA FEMME EST ENCEINTE ET NE PEUX PLUS TRAVAILLER A CAUSE DES PETITES COMPLICATIONS DE GROSSESSE ? ou est ce qu'il y a d'autres possibilités pour retirer la carte.

merci et désolé si j'ai été trop long